

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 943

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article 1^{er} propose de créer deux nouvelles usines à gaz avec un pacte de gouvernance entre les communes et l'intercommunalité et une conférence des territoriale des maires. Alors que les élus locaux et les citoyens réclament une grande clarification des compétences et un allègement des structures et des dispositifs de gouvernance locale, cet article vient ajouter deux dispositifs superflus et confus.

Les communes n'ont pas besoin d'élaborer et d'adopter un pacte de gouvernance pour s'associer et travailler en commun au sein des EPCI. La conférence des maires vient quant à elle concurrencer inutilement le conseil communautaire ou d'agglomération en générant deux réunions par an où les sujets abordés seront exactement similaires à ceux étudiés en réunions du conseil communautaire ou d'agglomération.